

SEANCE
31 Mai 2023

OBJET :
REPARTITION DU
PRODUIT DES
AMENDES DE POLICE

-
Travaux de
sécurisation du
carrefour
Argelas/Fossombrone
V Hugo

RAPPORTEUR :
Alain NOUVEAU

N°
2023-05-10

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente un mai, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 23

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 6

Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
William BOUQUET représenté par Jean-Luc BARCELLI
Aurélie NOUGIER représentée par Régis PHALY
Line PIGHINI représentée par Patrick MOUTTE
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Vu l'article R 2334-12 code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le règlement départemental des dispositifs d'interventions à destinations des collectivités territoriales,

Considérant le soutien financier de l'Etat mobilisable via le Département de Vaucluse, dans le cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de travaux portant sur l'aménagement des équipements améliorant la sécurité des usagers des voiries et l'accès aux réseaux de transports en commun ;

Considérant que ce dispositif est réservé aux communes de moins de 10 000 habitants ; que pour la strate comprise entre 5001 et 10 000 habitants le taux de subvention est de 40 % avec un plafond de travaux fixé à 35 000 € ;

Considérant le projet de travaux de sécurisation du carrefour Argelas/Fossombrone/V Hugo;

Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement global suivant pour les travaux repris ci-dessus :

Cout global HT (estimé)	Taux de subvention	Montant subvention	Autofinancement
123 880 €	40 % De 35 000 €	14 000 €	109 880 €

**Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL

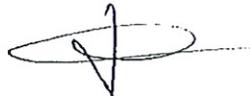
A L'UNANIMITÉ

- **SOLLICITE** le concours financier du Département de Vaucluse dans la cadre du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2023, à hauteur de 14 000.00 €
- **S'ENGAGE** à démarrer les travaux dès l'attribution de la subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Josette PULITI



Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 10/06/2023
Après dépôt en Préfecture le : 09/06/2023
Après publication ou notification le : 10/06/2023
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication